

## **9788 - La reprise des propos des innovateurs ne conduit pas à s'assimiler à eux...**

---

### **question**

Si un uléma prononce une innovation ou approuve une thèse des innovationnistes. Peut-on les lui assimiler ?

### **la réponse favorite**

La question a été soumise à Cheikh Muhammad ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et Il a dit : « La question comporte deux aspects. Si un uléma prononce une innovation ou adopte la position des innovationnistes dans une question, peut-on les lui assimiler ? -

La réponse est non. Il ne ferait pas partie d'eux et ne leur serait pas assimilé.

Car, s'il adopte leur avis sur une question, il ne les approuve que sur la question, et il ne serait pas correct d'en déduire qu'il est absolument d'accord avec eux sur tout. Voici un exemple : un homme se réclame de l'école juridique de l'imam Ahmad, mais adopte l'avis de l'imam Malick sur une question particulière .. Peut-on le considérer pour cela comme un malékite ?

Certainement, non. De même, si un jurisconsulte de rite hanafite choisissait l'option chafite à propos d'une question déterminée, pourrait-on dire qu'il est chafite ? Non.

Si nous voyions un uléma connu et reconnu pour sa sincérité adopter certaines thèses défendues par les innovationnistes, il ne serait pas juste de notre part de dire qu'il fait partie d'eux ou qu'il a épousé leur doctrine. Nous devrions dire plutôt : ce sont des gens dont nous connaissons la loyauté à l'égard du livre d'Allah et de la Sunna du Messenger d'Allah et dans leurs rapports avec les fidèles d'Allah. De ce fait, s'ils se trompent dans une question, leur erreur résulte d'un effort d'interprétation.

Or tout membre de la communauté musulmane qui mène un effort d'interprétation remporte deux récompenses en cas de succès et une en cas d'insuccès. En effet, quiconque rejette la vérité, à cause d'un mot prononcé par erreur par celui qui a dit la vérité, est un égaré. Ceci est surtout vrai quand ce que l'on a considéré comme une erreur ne l'est pas. Il est vrai que certaines personnes jugent erronée l'opinion de celui qui les contredit. Non seulement, elles le jugent dans l'erreur, mais elles le déclarent égaré, voire infidèle. Qu'Allah nous en protège. Cette démarche est extrêmement mauvaise. Celui qui est prompt à déclarer les autres mécréants pour n'importe quelle raison ou n'importe quel acte de désobéissance – si l'expression « **n'importe quel acte de désobéissance** » est juste, sa doctrine est plus sévère que celui des Khawaridj (sécessionnistes). Car ceux-ci ne jugeaient mécréant que l'auteur d'un péché majeur, mais pas de n'importe quel péché. Si l'on trouve maintenant quelqu'un qui juge des musulmans mécréants pour n'importe quel acte de désobéissance, il est alors égaré puisqu'il contredit le livre et la Sunna avec une outrance qui dépasse celle des Khawaridj combattus par Ali ibn Abi Talib.

Il existe une divergence d'opinions à propos de l'infidélité des Khawaridj. Certains musulmans les jugent mécréants, d'autres les considèrent comme des dévoyés et d'autres encore les considèrent comme des rebelles injustes.

Allah n'a-t-Il pas dit : « **Si vous évitez les grands péchés qui vous sont interdits, Nous effacerons vos méfaits de votre compte, et Nous vous ferons entrer dans un endroit honorable (le Paradis).** »

(Coran, 4 :31 ) ?

L'abandon des péchés majeurs expie les péchés mineurs, à condition que l'intéressé ne persévère pas dans les péchés mineurs. Selon les ulémas, la persévérance dans les péchés mineurs les transforme en péchés majeurs.

Cette parole est sans doute un égarement. Que celui qui juge les musulmans mécréants à cause de leurs péchés sache que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **« Quiconque traite son frère (en islam) de mécréant alors qu'il ne le mérite pas, le devient lui-même »**. Ces propos sont prononcés par le Messager. Aussi, si l'intéressé ne devient pas mécréant ici-bas, il le sera auprès d'Allah.